



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 31 mars 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Eric MÉNARD, Franck LÉCRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Éric Ménard informe l'assemblée que pour raisons personnelles il va devoir déménager du village. Ne se sentant plus légitime pour siéger au sein du conseil municipal il fait part à l'assemblée de son souhait de démissionner de son mandat d'élus. Le conseil municipal prend acte et le maire en avisera la Préfecture dès qu'un écrit de confirmation lui sera communiqué..

1 - Approbation du compte rendu du 4 février 2016

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Budget assainissement

Approbation compte administratif

Le maire présente à l'assemblée les chiffres du compte administratif 2015 qui peuvent se résumer ainsi :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	36 036,78€	Dépenses	38 577,55€
Recettes	34 141€	Recettes	33 945,29€
Résultat de l'exercice	-1 895,78€	Résultat de l'exercice	-4 632,26€
Résultat N-1	3 529,48€	Résultat N-1	81 347,03€
Résultat de clôture	1 633,70€	Résultat de clôture	76 714,77€

Résultat global de l'exercice : - 6 528,04€

Résultat global de clôture : 78 348,47€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le résultat présenté.

Approbation compte de gestion

Le maire rappelle que le compte de gestion est la comptabilité tenue en parallèle par la Trésorerie de Conty.

Après avoir constaté que le résultat du compte de gestion est en tout point identique au compte administratif, le conseil municipal le valide à l'unanimité.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée par le maire et approuvée à l'unanimité par le conseil municipal est le suivant :

Chapitre 002 (Excédent de fonctionnement antérieur reporté) : + 1 634€

Chapitre 001 (Excédent d'investissement antérieur reporté) : + 76 714€

Budget primitif 2016

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante : 8 072€

- Autres charges de gestion courante : 2 500€

- Dotations aux amortissements et provisions : 22 223€

TOTAL : 32 795€

Section d'exploitation recettes :

- Dotations et participations : 23 961€

- Autres produits de gestion courante : 7 200€

- Excédent antérieur reporté : 1 634€

TOTAL : 32 795€

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles : 105 266€

TOTAL : 105 266€

Section investissement recettes :

- FCTVA : 6 328€

- Amortissements : 22 223€

- Excédent antérieur reporté : 76 715€

TOTAL : 105 266€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2016.

3 - Budget communal

Approbation compte administratif

Le maire présente à l'assemblée les chiffres du compte administratif 2015 qui peuvent se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	456 403,86€	Dépenses	115 040,24€
Recettes	545 992,40€	Recettes	24 831,86€
Résultat de l'exercice	89 588,54€	Résultat de l'exercice	-90 208,38€
Résultat N-1	444 267,29€	Résultat N-1	52 101,28€
Résultat de clôture	533 855,83€	Résultat de clôture	-38 107,10€

Résultat global de l'exercice : - 619,84€

Résultat global de clôture : 495 748,73€

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015.

Approbation compte de gestion

Après avoir constaté que le résultat du compte de gestion est en tout point identique au compte administratif, le conseil municipal le valide à l'unanimité.

Affectation du résultat

Le maire propose à l'assemblée l'affectation du résultat suivante :

Chapitre 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 495 748€

Chapitre 001 (déficit d'investissement reporté) : 38 108€

Couverture du déficit d'investissement par le fonctionnement, titre au 1068 pour 38 108€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat présentée.

Subventions aux associations

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de provisionner les subventions suivantes :

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	3000
6574	Amicale des aînés	120
6574	Association de pêche	120
6574	Association des chasseurs	120
6574	Association des donneurs de sang	120
6574	Association des parents d'élèves de Plachy	120
6574	Basket Conty	200
6574	Club gymnastique	120
6574	Club tennis	300
6574	Association badminton	120
6574	Fondation du patrimoine	50
6574	La Fraternelle	200
6574	La prévention routière	30
6574	Le souvenir français	50
6574	Comité des fêtes	600
6574	AS Prouzel/Plachy	500 (à titre exceptionnel)
6574	Union Nationale des Anciens Combattants	120
6574	Croix de guerre	30
6574	Baby Gym du Val de Selle	100

6574	Danse moderne	120
6574	Team Dream Carp	50

Vote des taux de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et CFE)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les taux de fiscalité votés en 2015 :

Taxe d'habitation : 10,89

Taxe foncière (bâti) : 13,76

Taxe foncière (non bâti) : 21,78

CFE : 11,73

Le produit attendu de la fiscalité directe pour l'exercice 2016 serait donc de 194 761€.

Le maire propose à l'assemblée de garder les taux inchangés cette année.

Jean-Luc HUYON souhaite un débat sur les investissements à venir pour la commune et les besoins de financement qui en découleront afin de mieux décider de l'évolution des taux de fiscalité directe.

Le maire répertorie les investissements à prévoir à court terme qui sont : la poursuite des travaux d'assainissement (raccordement de tous les bâtiments publics au réseau d'assainissement collectif), abondement annuel au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle afin de maîtriser la variation de la facture d'eau des administrés, les travaux sur l'immeuble situé 6 rue du Commandant André Dodart, les dommages colatéraux à la voirie qui ne seront pas pris en compte dans le cadre du marché des travaux d'assainissement.

Considérant les investissements à venir et la baisse continue des dotations d'Etat le conseil municipal décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation à 11,89% avec 7 voix pour (Lionel Normand qui a le pouvoir de vote de Franck Lécivain, Jean-Michel Salon, Evelyne Fraboulet, Frédéric Chivot, Jean-Luc Hermant et Christian Herbet), 3 abstentions (Laurie Buquet, Jean-Luc Huyon et Jacques Lemoine) et 2 voix contre (Martine Fauquembergue et Manuel Henocque).

Les taux de fiscalité directe pour l'année 2016 sont donc :

Taxe d'habitation : 11,89

Taxe foncière (bâti) : 13,76

Taxe foncière (non bâti) : 21,78

CFE : 11,73

Le produit attendu de la fiscalité directe 2016 est de 203 224€.

Vote du budget primitif communal 2016

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 643 515€
- Charges de personnel : 216 314€
- Autres charges de gestion courante : 76 464€
- Charges financières : 4 675€
- Atténuation de produits : 35 904€
- Dotation aux amortissements : 5 344€
- Virement section investissement : 77 658€
- Titres annulés sur exercice antérieur : 10 000€
- TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 1 069 874€**

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 12 900€
 - Produits des services et du domaine : 10 480€
 - Impôts et taxes : 324 559€
 - Dotations, subventions et participations : 160 636€
 - Autres produits de gestion courante : 46 200€
 - Produits financiers : 1€
 - Excédent antérieur reporté : 495 748€
 - Produits exceptionnels : 19 350€
- TOTAL recettes de fonctionnement : 1 069 874€**

Investissement dépenses :

- Emprunts : 20 139€
 - Immobilisation incorporelles : 40 000€
 - Immobilisations corporelles : 40 879€
 - Déficit antérieur reporté : 38 108€
- TOTAL dépenses d'investissement : 139 126€**

Les investissements déjà engagés en 2016 sont l'installation de l'aire de jeux, le remplacement d'un poteau incendie avenue des alouettes et les travaux de toiture sur le bâtiment au 6 rue du Commandant André Dodart. Considérant la vétusté du tracteur communal et la nécessité d'avoir une cabine pour les agents lors des météo pluvieuses et en hiver le conseil municipal décide de lancer une étude pour le remplacement du tracteur utilisé par le service technique.

Investissements recettes :

- Subventions d'investissement : 4 016€
 - Dotations, fonds divers, réserve : 52 108€
 - Amortissements : 5 344€
 - Virement de la section de fonctionnement : 77 658€
- TOTAL des dépenses d'investissement : 139 126€**

Après délibération le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif présenté ci-dessus.

4 - Avenant prolongation d'un an contrat d'assurance statutaire

La commune avait fait le choix d'adhérer au contrat groupe d'assurances statutaires conclu par le Centre de Gestion de la Somme. Ce contrat a pris effet au 1er janvier 2013 pour une durée de 4 ans et la procédure pour lancer un nouveau marché aurait dû débuter au 1er janvier 2016.

Toutefois, la loi NOTRe entraînant la fusion de communes et communauté de communes ne permet pas de relancer aujourd'hui une procédure de manière sereine.

Ainsi le Centre de Gestion envisage de prolonger, dans les mêmes conditions, par avenant d'un an le contrat en cours et proposera au maire de signer un "dont acte" courant avril. Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Centre de Gestion et autorise le maire à signer l'avenant de prolongation.

5 - FDE 80 : Adhésion commune de Ham

Le maire expose que par délibération du 8 janvier 2016, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Ham à la Fédération, qui sera rattachée au secteur de Chaulnes comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion, après en avoir délibéré le conseil municipal se déclare à l'unanimité favorable à l'adhésion de la ville de Ham à la Fédération Départementale de la Somme.

6 - Transfert de compétence à la FDE 80 en matière de création et d'exploitation d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques

Le maire expose qu'en application de l'article L2224-37 du CGCT, les communes, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il indique donc que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité à laquelle la commune a mis en place avec l'aide de la Région Picardie, de l'ADEME et du Département un schéma départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

La FDE80 a de plus été retenue par le Commissariat Général à l'investissement auprès du Premier Ministre comme opérateur public sur le département en charge du déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1 116 000€ d'aide de l'Etat pour réaliser les travaux.

Il propose de transférer la compétence que détient la commune en cette matière à la Fédération comme le permet la loi, et comme le permettent les statuts de la FDE80.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer à la FDE80 la compétence de la commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

7 - Avis projet éolien sur la commune de Revelles

Le maire présente à l'assemblée le projet éolien en cours d'instruction déposé sur la commune de Revelles. Le projet comprend 8 éoliennes situées au sud du territoire de la commune de Revelles, l'avis du conseil municipal de la commune de Plachy-Buyon est demandé car une partie de la commune est dans la zone d'affichage.

Etant suffisamment informé et après délibération le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet éolien sur la commune de Revelles.

8 - Questions et informations diverses

- Le conseil d'école a eu lieu le vendredi 11 mars 2016, les effectifs pour la rentrée 2016 sont, à ce jour, estimés à 8 élèves pour la petite section, 17 pour la moyenne section, 19 pour la grande section, 16 pour les CP, 11 en CE1, 15 en CE2, 9 en CM1 et 13 en CM2. Lors de cette séance Madame Bulot, directrice de l'école, a présenté les projets et sorties pédagogiques à venir.
- Le maire accompagné de Manuel Henocque a rencontré des représentants d'Orange concernant la qualité du débit internet sur la commune. Orange par l'intermédiaire de monsieur Tordeux (Directeur des relations avec les collectivités locales) a reconnu des problèmes et prévoit une intervention et modification au niveau de l'armoire ADSL.
- Le maire informe l'assemblée d'une correspondance de madame Isabelle Lonzieme-Namont dans laquelle elle se déclare vendeuse de la parcelle cadastrée ZI 47 (pour une surface de 3ha52a85ca). Le maire précise que cette parcelle correspond à la zone AUb du PLU et est destinée à la construction d'habitations.
- Jacques Lemoine relate la dernière réunion concernant l'élaboration du PLUi, les prochains travaux concerneront le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.
- Jean-Luc Huyon demande ce qu'il en est quant à l'augmentation de la taxe de la collecte des ordures ménagères prévue sur 2016 et 2017. Le maire informe que l'augmentation a été validée par le conseil d'administration de TRINOVAL malgré le fort mécontentement des élus et qu'un audit a été lancé afin de trouver des solutions et de ramener cette taxe à des proportions raisonnables.
- Jean-Luc Huyon a remarqué l'installation d'une baraque à frites dans la propriété au 12 route de Conty. Le maire répond qu'il s'agit d'un commerce ambulant installé en propriété privée. Tant que les roues sont encore installées sur la remorque la mairie n'a aucun pouvoir sur cette installation car elle est en domaine privé. Le maire ajoute être très attentif sur l'évolution de l'aménagement.
- Christian Herbert a remarqué que le chemin d'Hébécourt se dégradait et propose d'en limiter le tonnage. Le maire va se rapprocher de la mairie d'Hébécourt sur ce sujet.
- Christian Herbert informe que l'installation de l'aire de jeux devrait avoir lieu vers la mi-mai 2016.
- Evelyne Fraboulet a constaté des trous assez importants sur le chemin de Saint-Sauflier (coté Saint-Sauflier). Le maire va envoyer sur place le garde-champêtre pour bien situer les trous sur le territoire de quelle commune ils sont afin de prévoir une intervention.

- Jean-Michel Salon informe que le lampadaire situé devant chez lui a été accroché et ensuite déposé par la CEGELEC pour réparations.
- Laurie Buquet signale les deux accidents de voiture (véhicules circulant qui heurtent les voitures garées) qui ont eu lieu rue du Commandant André Dodart ces derniers mois.
- Laurie Buquet a constaté la présence fréquente et récente des gendarmes sur la commune, des contrôles routiers ont eu lieu devant la mairie et au niveau de l'église.

Sans autre remarque et question la séance est levée à 00h05.